

AMIS BASKETTEURS

Dématérialisation des licences – Saison 2020/2021

Bonjour,

Pour obtenir une licence pour la saison 2020/2021, tout se fera par mail.

Dès confirmation de ce mail, vous aurez un mail dans les prochains jours dans lequel on vous demandera de saisir votre licence vous-même. E-FFBB.

Au regard de la situation sanitaire liée au COVID 19, il est demandé à TOUS les licenciés désirant pratiquer le Basket-Ball pour la saison 2020/2021 de produire un certificat médical, qui vous sera proposé lors de votre saisie de licence. Il est accompagné d'un questionnaire COVID 19 destiné aux médecins. Nous vous rappelons que le médecin doit **obligatoirement rayer une des deux mentions : « pratique du basket en compétition » ou « pratique du basket »**.

Concernant l'assurance : à vous d'opter pour la formule de votre choix (ou non), proposée sur la dématérialisation de la licence. Il faut savoir que si vous avez opté pour une assurance la saison dernière, elle est valable jusqu'au 1/07/2020. **A partir du 01/07/2020 vous n'êtes donc plus couvert si votre nouvelle adhésion n'est pas validée (pas de pratique possible, même hors compétition).**

Dans un premier temps, il est nécessaire d'imprimer le certificat médical pour passer chez le médecin rapidement, _certificat qui devra être téléchargé par la suite sur la saisie de la licence.

Vous avez plusieurs étapes à suivre, vous pouvez vous connecter autant de fois que vous le voulez jusqu'à la validation. Une fois que vous avez validé, je recevrai un mail pour contrôler votre saisie, et c'est à ce moment-là que je vous ferai savoir à combien revient la cotisation, tous dépend si vous avez ou pas pris l'assurance.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions ou des soucis, de préférence par mail.

KIRMSER ANNETTE
CSE HINDISHEIM